

*Questions orales***L'AGRICULTURE**

## LE PROJET DE LA SOUTHERN ONTARIO TOMATO CO-OPERATIVE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, l'Office de commercialisation des légumes de l'Ontario a retiré son appui à la subvention de 1.5 million de dollars que le ministre accorde à la Southern Ontario Tomato Co-operative pour l'achat de l'usine Topaz de St. Thomas. Comme l'appui de cet office de commercialisation était l'une des conditions mises par le ministre à l'octroi de cette subvention, le ministre va-t-il maintenant retirer cette subvention de 1.5 million de dollars à ce groupe?

**L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, nous n'avons pas pris de décision. Nous avons travaillé avec les membres de la coopérative et le gouvernement provincial, et aucune décision finale n'a été prise. Le gouvernement provincial et nous-mêmes avons posé d'autres conditions. En ce qui concerne toutefois la condition particulière dont parle le député, il s'agit plus exactement et plus justement d'une question relevant de la responsabilité du gouvernement provincial, et non du gouvernement fédéral. L'Office de commercialisation des légumes est une création provinciale et non fédérale. À ce titre, il tire son mandat de la législation provinciale et non fédérale.

## LES IMPORTATIONS DE PÂTE DE TOMATE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, puisque l'industrie de la pâte de tomate est concurrencée de façon déloyale par des produits importés au Canada à environ 30 p. 100 en-dessous du prix de revient, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour protéger ces producteurs qui sont menacés?

**L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, le député devrait savoir que les producteurs ont le loisir de demander une enquête s'ils s'estiment victimes d'un préjudice. Ils peuvent lancer une procédure anti-dumping ou de mise en place de mesures compensatrices. C'est à eux, et non au gouvernement d'en prendre l'initiative.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ SOCIALE**

## LA LIVRAISON DES CHÈQUES—LES CONSÉQUENCES POSSIBLES D'UNE MESURE PRISE PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre sait-il que dans une lettre envoyée à la Société canadienne des Postes, les responsables du Programme de la sécurité du revenu déclarent ce qui suit:

La présente a pour but de confirmer nos discussions récentes selon lesquelles notre ministère n'interviendra pas si la Société canadienne des Postes supprime le service de préavis que les facteurs donnent à Santé et Bien-être Canada.

Le ministre sait-il que dans ce cas les personnes âgées, les handicapés et les familles bénéficiaires des allocations familiales recevront leur chèque en retard quand ils déménageront? Le ministre est-il prêt à intervenir?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je n'ai pas entendu parler de la lettre dont parle le député. Cependant, je connais le problème. Nous trouvons le système actuel insatisfaisant. Nous croyons pouvoir fournir les mêmes renseignements par d'autres moyens.

## LE PRIX EXIGÉ PAR LA SOCIÉTÉ

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, le ministre ne semble pas se rendre compte que si l'on supprime ce service, les personnes âgées recevront leur chèque en retard. Au lieu d'accepter l'abandon de service que propose la Société canadienne des Postes, pourquoi ne remet-il pas en question les \$700,000 que ce service coûte à Postes Canada? Pourquoi ne pas contester la société des Postes au lieu de réduire les services offerts aux personnes âgées?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, il n'est pas question de réduire les services offerts aux personnes âgées, ni de contester la Société canadienne des Postes. Nous sommes chargés de renseigner les personnes âgées et aussi de bien gérer les fonds. La même chose s'est produite, par exemple en avril. Bien des personnes âgées ne nous ont pas informés de leurs revenus de l'année dernière et, pendant un certain temps, nous n'avons pas pu leur avancer leur supplément de revenu garanti, par exemple.

Il existe bien des moyens d'informer les personnes âgées. Je signale au député que ces moyens sont déjà en place, notamment grâce aux renseignements que ses collègues et moi distribueront, je l'espère, dans leur bureau de circonscription. De plus, nous avons des conseillers en pension pour les personnes âgées dans les centres urbains et, à l'occasion, dans les régions rurales. Eux aussi peuvent leur fournir les renseignements nécessaires.

**M. Keeper:** C'est un moyen qui fonctionne bien!

\* \* \*

[Français]

**LA TÉLÉDIFFUSION**

## LES DROITS DE TÉLÉVISION EN FRANÇAIS DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1988.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. J'ai donné avis vendredi de la question que j'allais lui poser et cela porte sur la télédiffusion des Jeux olympiques d'hiver 1988 à Calgary, à savoir que la télédiffusion des Jeux a été accordée à CTV qui en retour a pris des dispositions pour que TVA, un réseau québécois, retransmette le signal au Québec.

Ma question c'est: Qu'est-ce qu'on va faire pour le million de Francophones hors Québec afin de leur permettre de recevoir le signal de télévision en français en province?